
Du "tiers territoire", territoire sans projet, au projet territorial. Le cas de la Vallée de l'Huveaune à Marseille.

Stéphane Hanrot*^{†1} and Clément Pecqueux*^{‡1}

¹Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, Laboratoire INSARTIS – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, Laboratoire INSARTIS – France

Résumé

La question du projet appliqué au territoire peut s'aborder à partir de la reconnaissance des territoires qui font, ou ont fait, l'objet de projet. Le centre-ville constitué de Marseille, le grand projet Euroméditerranée, la ZAC de la Capelette ou les actions menées par l'ANRU forment un ensemble de territoires de projets urbains pour lesquels des acteurs, des financements et un cadre juridique ont été définis. Leur réunion forme-t-elle pour autant un projet de territoire?

Si l'on soustrait au territoire marseillais ces territoires de projet, nous voyons apparaître un grand territoire sans projet. Un territoire résiduel qui comprend une grande partie du territoire périurbain, les grands couloirs d'infrastructures, certains secteurs naturels ou agricoles. Nous référant au tiers-espace de Vannier (Vannier, 2000, 2011), ou encore au tiers paysage de G. Clément (Clément, 2013), nous parlerons, ici, d'un "tiers territoire", territoire sans projet qui, pourtant se transforme de façon continue (Pecqueux, 2013).

On pourrait nous opposer, avec raison, que ce tiers territoire n'est pas abandonné. En effet, il est encadré par le PLU et, à une autre échelle, par les orientations du SCOT. Mais ces cadres, s'ils disciplinent les actions des particuliers et prévoient un certain nombre d'aménagement d'infrastructures et d'équipement publics, ne définissent pas de projet à proprement parler qui anticiperait de qualités spatiales, paysagères ou encore urbaines de ce tiers territoire, pas plus que son identité à venir.

On pourrait nous opposer encore que le projet émane de l'action concertée des différents services – transports, espaces publics, voirie, logement, sociaux,... - des collectivités territoriales qui sont redevables d'une gestion cohérente. Mais ces services, souvent "autistes", ne sont en charge que d'une fraction de ces territoires et d'une partie des objets qui le constituent selon, précisément, un découpage gestionnaire et non projectuel.

Il en résulte un mécanisme de fractionnement, produisant de multiples projets partiels qui "médiocrisent" le tiers territoire. Pourtant, sous certaines conditions, des concepteurs peuvent engager une convergence des acteurs sur un projet dans un tiers territoire, pour autant que celui-ci soit reconnu. Nous montrerons comment ce mécanisme est à l'œuvre dans la vallée de l'Huveaune entre Marseille et Aubagne (AGE, 2010).

Bibliographie :

- "L'architecture de la mobilité comme fabrique de la ville, du paysage et du territoire : une stratégie intégrative de projet", Rapport final de recherche de l'équipe INSARTIS-INAMA,

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: stephane.hanrot@marseille.archi.fr

[‡]Auteur correspondant: clement.pecqueux@gmail.com

Programme interdisciplinaire de recherche 3ème session, BRAUP, PUCA, Editions ENSA-Marseille, 2010.

- "Entre ville et campagne, l'avenir de nos métropoles", Sieverts T, Fuzessery S, Bonzani S, 2011, Métropolitiques.

- "Qu'est-ce que le tiers-espace? Territorialités complexes et construction politique. ", Martin Vanier, Revue de Géographie alpine, n°88, Volume 1, 2000, pp. 105-113.

- "La périurbanisation comme projet", Martin Vanier, Métropolitiques, 2011.

- "Le Tiers-Paysage", Gilles Clément, 2003, Consulté le 25 Septembre 2013, <http://www.gillesclement.com/cat-tierspaysage-tit-le-Tiers-Paysage>.